

Bruxelles, 21/12/2016

Monsieur Yves Bolsée  
Président de la Commission Paritaire 118

**Concerne : Préavis d'actions sectorielles**

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons de la notification d'un préavis d'actions sectorielles pour le secteur de l'Industrie Alimentaire pour la régionale de LIEGE, HUY, WAREMME.

**Les récentes attaques contre des représentants des travailleurs, les prises de positions d'employeurs influents du secteur, la non-reconnaissance par certains des structures fonctionnelles de la FGTB-HORVAL, la non-reconnaissance des us et coutumes régionaux par certains employeurs** nous ont amené à déposer un préavis qui **couvre les périodes du 01 janvier au 31 mars** ; cette période est reconductible si les différents dossiers ne trouvent pas une solution acceptable pour les parties. Ceci pourra occasionner l'absence des travailleurs qui participeront à des actions.

Ces actions pourront prendre différentes formes y compris des actions visant spécifiquement des entreprises.

Nous vous informons que, durant cette période, toutes les actions seront considérées comme jours de grève pour lesquelles des indemnités seront versées aux travailleurs qui, en raison de leur participation à ces actions, subiraient une perte de salaire. Pour les travailleurs travaillant en équipes de nuit, cela pourrait donner lieu à plusieurs jours d'absence (le jour de l'action ainsi que la veille ou le lendemain) ; ces jours doivent également être considérés comme des jours couverts par ce préavis.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



**Patrick REHAN & Eric DUCHESNE,**  
**Secrétaires Régionaux.**